



grippe saisonnière : surtout les personnes à risque ont besoin d'une vaccination

Le Commissariat Interministériel Influenza a réalisé de gros efforts afin de combler le déficit en vaccins grippe saisonniers sur le marché belge. La firme GSK nous a fait savoir qu'elle allait injecter 200.000 doses supplémentaires sur le marché belge.

Par conséquent, un total de 2.573.000 doses seront injectées sur le marché pour la saison 2006 – 2007. Ce chiffre est supérieure à celui de l'année passée où 2.570.000 vaccins avaient été injectés et seulement 2.470.000 doses avaient été administrées.

Les producteurs de vaccins grippe saisonniers ont rencontré des problèmes au début du processus de production du vaccin grippe saisonnier. La fourniture des vaccins ne pourra avoir lieu qu'à partir de la fin du mois de septembre 2006 ou début octobre 2006.

Le Commissariat Interministériel Influenza est toujours en train de parlementer avec les producteurs de vaccins, les associations professionnelles afin d'éviter une trop grande disparité dans la distribution des vaccins grippe saisonniers au niveau des officines ouvertes au public.

Aux médecins, il est demandé de bien respecter les groupes à risque définis par le Conseil Supérieure d'Hygiène pour la vaccination afin de garantir les besoins en vaccins. En effet, la Belgique recherche a atteindre un degré de vaccination le plus élevé possible au sein des groupes à risques.

Les groupes à risque sont :

Groupe 1 : les personnes à risque de complications à savoir :

- toute personne au-delà de 65 ans
- les personnes institutionnalisées
- tout patient à partir de l'âge de 6 mois avec une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine pulmonaire, cardiaque, hépatique, rénale, métabolique ou des troubles immunitaires (naturels ou induits)
- les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long cours.

Groupe 2 : le personnel du secteur de la santé en contact direct avec les personnes du groupe 1.

Groupe 3 : les femmes enceintes qui seront au deuxième ou troisième trimestre de grossesse au moment de la vaccination

Groupe 4 : les personnes de 50 à 64 ans, même si elles ne sont pas identifiées comme à risque car il y a une chance sur trois qu'elles présentent au moins un facteur de complications : tout particulièrement les fumeurs, les buveurs excessifs et les obèses

Groupe 5 : les éleveurs professionnels de volailles et de porcs ainsi que les membres de leurs familles vivant sous le même toit et les personnes qui, du fait de leur profession, sont au contact de volailles ou de porcs vivants.